

MARNE  
Canton  
EPERNAY 1  
Commune  
DIZY

## ARRÊTE PORTANT FERMETURE AU PUBLIC DES AIRES AUX JEUX

Le Maire de Dizy,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 161-33 et L. 162-17,  
Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de la Marne du 15 avril 2020, en raison de l'épidémie du COVID-19,  
Considérant que le respect des règles distances dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus, qu'il y a lieu de les observer en tout lieu avec les autres mesures dites barrières, notamment d'hygiène, prescrites au niveau national,  
Considérant que la situation sanitaire ne permet pas l'ouverture des aires de jeux à DIZY car le risque de diffusion du virus n'est pas suffisamment écarté, et la nécessité de prendre les mesures destinées à la protection de la population et à la limitation de la propagation du virus,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les aires de jeux de la Commune DIZY restent fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Le présent arrêté pourra être levé sur la base des recommandations des autorités nationales.

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront verbalisées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation applicable en vigueur.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et aux aires de jeux sera transmis à :

- Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Services Techniques de DIZY

DIZY, le 22 juin 2020

M. le Maire



Antoine CHIQUET